

10. L'utilisation des Vélos à Assistance Electrique est autorisée sous conditions de respecter l'allure du groupe et les consignes des régulateurs.
11. Le port du casque à coque rigide est très fortement recommandé. L'organisation met en garde sur les graves risques encourus du fait du non port du casque, en cas de chute ou d'accident.
12. Assurances : l'organisation souscrit une assurance « responsabilité civile » couvrant la manifestation.
Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il est bien titulaire d'une assurance le couvrant personnellement en Responsabilité Civile et individuelle accident.
13. Age minimum : l'âge minimum de participation est de 16 ans (sauf dérogation spéciale accordée par l'organisation). Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans.

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et je m'engage au strict respect du code de la route et en particulier à rouler bien à droite de la chaussée sur 2 files au MAXIMUM et en simple file lorsque les conditions de circulation l'exigent

je m'engage également au respect des distances prescrites entre chaque groupe

Ce règlement est à diffuser à tous les participants du club.
Il sera à signer par tous les participant(e)s lors du passage à l'accueil,
le jour de l'arrivée.

Il est à retourner signé par le responsable du club
pour le 1^{er} mars 2018.

Nom du Club :

Nom et prénom du responsable du club :

Signature :